

## **Affaires régionales - Assemblée Générale AJENOL du 20 mai 2026**

### **Situation générale**

L'AG s'est tenue à Romanel-sur-Lausanne. Les discussions ont été largement dominées par le départ annoncé de la commune de Prilly fin 2026, entraînant une réorganisation profonde du réseau. Pour marquer ce tournant et donner un nouvel élan, le réseau adoptera dès le 1er janvier le nom "Horizon", acronyme de Harmonisation et Organisation du Réseau Intercommunal de la Zone Nord Ouest Lausannoise.

Cette réorganisation implique notamment :

- Une révision des statuts, de la gouvernance et des règlements, avec l'appui d'un bureau conseil
- Une nouvelle demande de reconnaissance auprès de la FAJE
- Une AG extraordinaire prévue en novembre 2026 pour adopter les nouveaux statuts
- Prilly, bien que quittant le réseau, reste membre de l'association jusqu'à fin 2026 et ses délégués seront à nouveau convoqués, notamment pour les comptes 2026

### **Rapport de la commission de gestion (séance du 11 mai 2026)**

La commission s'est réunie le 11 mai 2026 à 18h30 dans les locaux de l'administration communale de Romanel-sur-Lausanne. Elle était composée de :

- Mme Carole Henry (Romanel-sur-Lausanne)
- Mme Catherine Staub (Cheseaux-sur-Lausanne)
- M. Medi Zeqiri (Cheseaux-sur-Lausanne)
- Mme Olivera Gironi (Prilly), rapporteuse

La commission a été accueillie par Mme Evelyne Bessaud, Directrice de l'AJENOL, qui leur a présenté le rapport de gestion 2025 ainsi que les comptes.

Les membres ont relevé plusieurs points préoccupants :

- Le manque persistant d'accueillantes en milieu familial (AMF) sur le réseau
- Une liste d'attente en forte hausse : 245 enfants inscrits fin décembre 2025, contre 178 fin 2024
- De nombreuses incertitudes liées au départ de Prilly : impact sur la répartition des coûts du réseau entre les 6 communes restantes, évolution de la gouvernance, avenir des exploitants actuels
- Les comptes 2025 (non révisés) ont été survolés, leur examen détaillé étant prévu lors de l'AG

## **Finances**

Les comptes 2025 présentent un dépassement d'environ 14'000.- par rapport au budget, principalement dû aux coûts informatiques liés au déploiement d'un portail parents, permettant une communication facilitée entre les structures et les familles (transmission de documents, annonces d'absences, etc.).

Perspectives financières préoccupantes

- Pour 2026 : pas de coupe budgétaire sur les subventions
- Pour 2027 : la FAJE ne peut garantir le niveau actuel des subventions en raison des coupes budgétaires cantonales
- Le programme d'aide à la pierre (soutien à la création de nouvelles places) se termine fin 2026 et ne sera pas reconduit

## **Contexte fédéral incertain**

La révision de la loi fédérale sur l'accueil extrafamilial prévoit une allocation de garde versée directement aux parents, financée par les employeurs sur le modèle des allocations familiales. Ce nouveau dispositif soulève plusieurs inquiétudes :

- Il pourrait fragiliser le financement des structures existantes
- Les employeurs devraient assumer simultanément leur contribution à la FAJE et le financement des allocations, soit plus du double de leur charge actuelle
- L'allocation ne serait versée que pour les enfants jusqu'à 8 ans (au lieu de 12 ans actuellement) et uniquement si les deux parents travaillent
- Le Canton pourrait être tenté de réduire sa propre contribution, au risque d'une augmentation des tarifs pour les familles

Des rencontres entre les cantons romands et la Confédération sont prévues pour analyser ces enjeux et adapter le système.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 21 mai 2026

Catherine Staub, déléguée

Medi Zeqiri, délégué (rapporteur)